

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 19/12/2024 - 26157 - 2007 B 00383 - 329 542 807 - KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION - K.I.C.

KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION
Société par Actions Simplifiée
au capital de 644000 euros
Siège social : 1A Rue Jean Walter 59000 LILLE
329 542 807 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre, à 17h30,

Les actionnaires de la société KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION, société par actions simplifiée au capital social de 644000 euros, divisé en 644 actions de 1000 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

- **Société K6 UNITED**, propriétaire de 611 actions, est
Présente ~~Absente~~ Représentée par...
- **Cédrick DELELIS**, propriétaire de 32 actions, est
~~Présente~~ Absente Représentée par...
- **Xavier KIEKEN**, propriétaire d'1 action, est
Présente ~~Absente~~ Représentée par...

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société. Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier KIEKEN, Président de KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

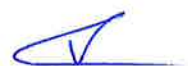
ORDRE DU JOUR

- Entrée au Conseil de Surveillance,
- Rémunération du nouveau membre du Conseil de Surveillance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président présente son rapport, puis déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président procède au vote de la résolution unique.



RESOLUTION 1 – RENOUELEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, décide d'ajouter 1 membre au Conseil de Surveillance pour une durée indéterminée.

Membres du Conseil de Surveillance avant modification :

- Monsieur Xavier KIEKEN, président
- Madame Audrey KIEKEN,
- Madame Elsa KIEKEN
- Monsieur Daniel LEMAY,
- Monsieur Gérard ROMEDENNE

Nouvelle composition du Conseil de Surveillance depuis le 5 novembre 2024 :

- Monsieur Xavier KIEKEN, président
- Madame Audrey KIEKEN,
- Madame Elsa KIEKEN,
- Monsieur Daniel LEMAY,
- Monsieur Gérard ROMEDENNE,
- Monsieur Xavier LAURENT.

Les autres dispositions non expressément modifiées par la présente résolution demeurent en vigueur.

Cette résolution est ~~approuvée~~ à la majorité des voix ; ...612... voix ayant voté pour,0..... voix ayant voté contre, ...32... voix s'étant abstenues.

RESOLUTION 2 – REMUNERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, décide de fixer le montant des jetons de présence à 600€ pour Monsieur Xavier LAURENT, et par participation aux séances du Conseil de surveillance ainsi que le remboursement, sur justificatifs, des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

La rémunération des autres membres du Conseil de surveillance demeure en vigueur.

Cette résolution est ~~approuvée~~ à la majorité des voix ; ...612 voix ayant voté pour,0..... voix ayant voté contre,32... voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires.

Actionnaire K6 UNITED

Actionnaire Cédric DELELIS

Actionnaire Xavier KIEKEN

